

Résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment en matière de liberté de religion

2005/2601(RSP) - 08/09/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 78 voix pour, 5 voix contre et une abstention, une résolution sur les violations des droits de l'homme en Chine, notamment en matière de liberté de religion.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, IND/DEM et UEN.

Le Parlement européen demande au gouvernement chinois de mettre fin à la répression religieuse dont sont victimes plusieurs communautés religieuses dans ce pays, notamment les chrétiens, les bouddhistes tibétains et les musulmans. Il demande à ce que l'on veille au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme en Chine.

Bien que la Constitution chinoise prévoie la liberté de croyance religieuse, le Parlement constate que les pratiques religieuses sont uniquement limitées aux seules organisations acceptées par le gouvernement et aux cultes agréés. Il prie dès lors le gouvernement chinois de **supprimer la différence entre communautés religieuses agréées et non agréées**, et demande à la Commission et au Conseil d'expliquer aux autorités chinoises qu'un partenariat réel ne peut se développer que lorsque les valeurs partagées sont pleinement respectées et mises en pratique.

Dans la foulée, le Parlement demande à la Commission, au Conseil et aux États membres de soulever spécifiquement la question de la persécution des chrétiens chinois et d'obtenir du gouvernement chinois des informations sur la situation des évêques catholiques cités dans la résolution. Il **exige la libération sans condition de tous les catholiques chinois incarcérés** en raison de leurs convictions religieuses et demande que l'on cesse immédiatement toutes formes de violence à leur encontre.

Le Parlement demande encore des informations sur la situation du Pasteur Zhang Rongliang (53 ans), l'un des fondateurs de la Chine pour l'Eglise du Christ, arrêté le 1^{er} décembre 2004 et incarcéré sans procès. Il exige également sa libération sans condition.

Parallèlement, le Parlement exhorte le gouvernement chinois à mettre en œuvre l'article 36 de la constitution de la Chine et à ratifier la Convention internationale sur les droits civils et politiques et la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels. Il demande en outre au gouvernement chinois de permettre au Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction de rencontrer le Panchen Lama désigné par le Dalai Lama.

Le Parlement exprime enfin sa déception devant le manque de résultats substantiels provenant du dialogue UE-Chine dans ce domaine et invite le Conseil et la Commission à aborder ce sujet durant la prochaine rencontre sur les droits de l'homme UE-Chine.